

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 15 mars 2023

ID : 014-211401815-20230227-DELIB20230309-DE



Exécutoire le 15 mars 2023



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 21 Votants : 24	Séance du 27 février 2023
Date de la convocation : 21 février 2023	
Delib20230309	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Hervé ROSE à M. Didier LIZORET
Mme Aude LE CAM à M. Jean-Marie GUILLEMIN
Mme Rachel LOPEZ à M. Pierre JUNQUA.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Ymen FARHAT, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 15 mars 2023

ID : 014-211401815-20230227-DELIB20230309-DE



Exécutoire le 15 mars 2023

Delib20230309

OBJET : Remboursement de location de salle

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande d'annulation de location d'une salle communale. La personne demande le remboursement de l'acompte déjà versé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à rembourser l'acompte versé pour la location de salle communale, conformément au tableau ci-dessous :

Nom et Prénom	Adresse	Salle concernée	Date de location	Montant à rembourser
M. PEROT Philippe	8, allée des Carrières 14123 CORMELLES LE ROYAL	Le Parc	Du 4 août au 7 août 2023	233,64 €

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 28 février 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN